Produit N°: LIQ2020
LIQ2022

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1272/2008 et règlement (CE) n° 1907/2006 modifiés par le règlement (UE) n° 2020/878

AEGIS® Pit Filler

Date d'émission 12-juin-2023 **Date de révision** 20-août-2024 **Numéro de révision** 23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	**AEGIS® Pit Filler**
Autres moyens d'identification	**LIQ2020 / LIQ2022**
Identifiant de formule unique (UFI)	**FN10-S0X4-J003-D783**
Substance pure/mélange	**Mélange**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Adhésifs et/ou étanchéifiants.
Utilisations déconseillées	Utilisation par les consommateurs.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
AEGIS Tools International
908 West Main St.
Laurel, MT 59044
Tel: +(1)-800-548-7341
Fax: +(1)-406-628-8354

Adresse e-mail rachaelm@wpg.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence (24 heures)

Numéro d'appel d'urgence Chemtrec @ 001-703-741-5970

Autriche +(43)-13649237	**Belgique** +(32)-28083237	**Bulgarie** +(359)-32570104
Croatie +(385)-17776920	**République tchèque**+(420)-228880039	**Danemark** +(45)-69918573
Estonie +(372)-6681294	**Finlande** +(358)-942419014	**France** +(33)-975181407
Allemagne 0800-181-7059	**Grèce** +(30)-2111768478	**Hongrie** +(36)-18088425
Irlande +(353)-19014670	**Italie** 800-789-767	**Lettonie** +(371)-66165504
Lituanie +(370)-52140238	**Luxembourg** +(352)-20202416	**Pays-Bas** +(31)-858880596
Norvège +(47)-21930678	**Pologne** +(48)-223988029	**Portugal** +(351)-308801773
Roumanie (+40)-37-6300026	**Slovaquie** +(423)-233057972	**Slovénie** +(386)-18888016
Espagne 900-868538	**Suède** +(46)-852503403	**Royaume-Uni** +(44)-870-8200418
Israël +(972)-37630639	**Russie** 8-800-100-6346	**Saudi Arabia** +(966)-8111095861
Suisse +(41)-435082011	**Turquie** +(90)-212-7055340	**Ukraine** +(380)-947101374

Inde 000-800-100-7141	**Indonésie** 001-803-017-9114	**Malaisie** +(60)-327884561
Singapore +(65)-31581349	**Taiwan** 00801-14-8954	**Thaïlande** 001-800-13-203-9987

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)
Catégorie 3 - Irritation respiratoire	

2.2 Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement Danger

Contient Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle; Ester exo-, de lacide 2-propénoïque, 1,7,7-triméthylbicyclo [2.2.1] hept-2-ylique; Acide acrylique; Glycidoxypropyltriméthoxysilane

Mentions de danger
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)
P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

2.3. Autres dangers
Aucune information disponible.

Informations sur le produit
Test pour les effets aigus et chroniques aquatiques déterminée, aucune classification environnementale est nécessaire. OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate.

Évaluation PBT et vPvB
Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens
Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances
Sans objet.

3.2. Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	CE n° (numéro d'index UE)	Numéro d'enregistrement REACH	% massique	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]
Ester exo-, de lacide 2-propénoïque, 1,7,7-triméthylbicyclo [2.2.1] hept-2-ylique	5888-33-5	(607-756-00-6) 227-561-6	01-2119957862-25 -0011	25-39	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317) STOT SE 3 (H335) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	868-77-9	(607-124-00-X) 212-782-2	01-2119490169-29 -0022	10-24	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317)
Acide acrylique	79-10-7	(607-061-00-8) 201-177-9	-	3-<5	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Skin Corr. 1A (H314) Aquatic Acute 1 (H400) Flam. Liq. 3 (H226)
Glycidoxypropyltriméthoxysilane	2530-83-8	219-784-2	-	1-<3	Eye Dam. 1(H318) Aquatic Chronic 3 (H412)

Nom chimique	Numéro CAS	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Acide acrylique	79-10-7	STOT SE 3 :: C>=1%		

Estimation de la toxicité aiguë
Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants.

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Ester exo-, de lacide 2-propénoïque, 1,7,7-triméthylbicyclo [2.2.1] hept-2-ylique	4890	3000			
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	5050	3000			
Acrylic Acid	193	2000	3.6 2.775		
Glycidoxypropyltriméthoxysilane	7010	4247.9			

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux
Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation
Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

Contact oculaire
Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées.

Contact avec la peau
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

Ingestion
Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes
Sensation de brûlure. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin
Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Incendie majeur
PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés
Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique ou au mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique
Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers
Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

Autres informations
Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes
Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement
Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement
Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage
Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires
Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques
Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger
Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Protéger de la lumière.

Remarques générales en matière d'hygiène
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation
Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Protéger de la lumière.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)
Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Acide acrylique 79-10-7	STEL: 59 mg/m³ STEL: 20 ppm TWA: 29 mg/m³ TWA: 10 ppm	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m³ STEL 20 ppm STEL 59 mg/m³	TWA: 2 ppm TWA: 6.0 mg/m³ STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m³ D*	STEL: 59 mg/m³ STEL: 20 ppm TWA: 29 mg/m³ TWA: 10 ppm	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m³ STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m³
Nom chimique	**Chypre**	**République tchèque**	**Danemark**	**Estonie**	**Finlande**
Acide acrylique 79-10-7	STEL: 59 mg/m³ STEL: 20 ppm TWA: 29 mg/m³ TWA: 10 ppm	TWA: 30 mg/m³ Ceiling: 60 mg/m3	TWA: 2 ppm TWA: 5.9 mg/m³ H* STEL: 20 ppm 1 minute STEL: 59 mg/m³ 1 minute	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m³ STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m³	TWA: 2 ppm TWA: 6 mg/m³ Ceiling: 15 ppm Ceiling: 45 mg/m³
Nom chimique	**France**	**Allemagne TRGS**	**Allemagne DFG**	**Grèce**	**Hongrie**
Ester exo-, de lacide 2-propénoïque, 1,7,7-triméthylbicyclo [2.2.1] hept-2-ylique 5888-33-5	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	skin sensitizer	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	skin sensitizer	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Acide acrylique 79-10-7	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m³ STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m³	TWA: 10 ppm TWA: 30 mg/m³	TWA: 10 ppm TWA: 30 mg/m³ Peak: 10 ppm Peak: 30 mg/m³	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m³ STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m³	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m³ STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m³
Nom chimique	**Irlande**	**Italie MDLPS**	**Italie AIDII**	**Lettonie**	**Lituanie**
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	J+ TWA: 20 mg/m³
Acide acrylique 79-10-7	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m³ STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m³	TWA: 29 ppm TWA: 10 mg/m³ STEL: 59 ppm STEL: 20 mg/m³ cute*	TWA: 2 ppm TWA: 6 mg/m³ cute*	TWA: 5 mg/m³ TWA: 1.7 ppm STEL: 59 mg/m³ STEL: 20 ppm	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m³ Ceiling: 59 mg/m³ Ceiling: 20 ppm
Nom chimique	**Luxembourg**	**Malte**	**Pays-Bas**	**Norvège**	**Pologne**
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	TWA: 2 ppm TWA: 11 mg/m³ A+ STEL: 4 ppm STEL: 16.5 mg/m³	Aucune donnée disponible
Acide acrylique 79-10-7	STEL: 59 mg/m³ STEL: 20 ppm TWA: 29 mg/m³ TWA: 10 ppm	STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m³ TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m³	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m³ STEL: 202 ppm STEL: 59 mg/m³	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m³ A+ STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m³	STEL: 29.5 mg/m³ TWA: 10 mg/m³ skóra*
Nom chimique	**Portugal**	**Roumanie**	**Slovaquie**	**Slovénie**	**Espagne**
Acide acrylique 79-10-7	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m³ STEL: 59 mg/m³ STEL: 20 ppm Cutânea*	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m³ STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m³	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m³ Ceiling: 59 mg/m³	TWA: 29 mg/m³ TWA: 10 ppm STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m³ K*	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m³ STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m³ vía dérmica*
Nom chimique	**Suède**	**Suisse**	**Royaume-Uni**		
Ester exo-, de lacide 2-propénoïque, 1,7,7-triméthylbicyclo [2.2.1] hept-2-ylique 5888-33-5	Aucune donnée disponible	S+	Aucune donnée disponible		
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	Aucune donnée disponible-	-S+	Aucune donnée disponible-		
Acide acrylique 79-10-7	NGV: 10 ppm NGV: 29 mg/m³ Bindande KGV: 20 ppm Bindande KGV: 59 mg/m³	S+ TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m³ STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m³	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m³ STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m³		

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle
Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Ester exo-, de lacide 2-propénoïque, 1,7,7-triméthylbicyclo [2.2.1] hept-2-ylique 5888-33-5	-	1.39 mg/kg bw/day [4] [6]	4.9 mg/m^3 [4] [6]
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	-	1.3 mg/kg bw/day [4] [6]	4.9 mg/m^3 [4] [6]
Acide acrylique 79-10-7	-	1 mg/cm2 [5] [6] 1 mg/cm2 [5] [7]	30 mg/m^3 [4] [6] 30 mg/m^3 [4] [7] 30 mg/m^3 [5] [6] 30 mg/m^3 [5] [7]
Methanone, (1-hydroxycyclohexyl)phenyl- 947-19-3	-	3 mg/kg bw/day [4] [6]	21.16 mg/m^3 [4] [6]

Notes
[4] Effets systémiques sur la santé.
[5] Effets localisés sur la santé.
[6] À long terme.
[7] À court terme.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Ester exo-, de lacide 2-propénoïque, 1,7,7-triméthylbicyclo [2.2.1] hept-2-ylique 5888-33-5	0.83 mg/kg bw/day [4] [6]	-	1.45 mg/m^3 [4] [6]
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	0.83 mg/kg bw/day [4] [6]	-	2.9 mg/m^3 [4] [6]
Acide acrylique 79-10-7	-	1 mg/cm2 [5] [6] 1 mg/cm2 [5] [7]	3.6 mg/m^3 [4] [6] 3.6 mg/m^3 [4] [7] 3.6 mg/m^3 [5] [6] 3.6 mg/m^3 [5] [7]
Methanone, (1-hydroxycyclohexyl)phenyl- 947-19-3	1.5 mg/kg bw/day [4] [6]	-	5.22 mg/m^3 [4] [6]

Notes
[4] Effets systémiques sur la santé.
[5] Effets localisés sur la santé.
[6] À long terme.
[7] À court terme.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	0.482 mg/L	1 mg/L	0.482 mg/L	1 mg/L	-
Acide acrylique 79-10-7	0.003 mg/L	0.0013 mg/L	0.0003 mg/L	-	-
Methanone, (1-hydroxycyclohexyl)phenyl- 947-19-3	0.0144 mg/L	0.144 mg/L	0.00144 mg/L	-	-
Glycidoxypropyltriméthoxy silane 2530-83-8	0.45 mg/L	0.45 mg/L	0.045 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	3.79 mg/kg sediment dw	3.79 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.476 mg/kg soil dw	-
Acide acrylique 79-10-7	0.0236 mg/kg sediment dw	0.002346 mg/kg sediment dw	0.9 mg/L	1 mg/kg soil dw	0.03 g/kg food
Methanone, (1-hydroxycyclohexyl)phenyl- 947-19-3	0.186 mg/kg sediment dw	0.0186 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.0284 mg/kg soil dw	-
Glycidoxypropyltriméthoxy silane 2530-83-8	1.6 mg/kg sediment dw	0.16 mg/kg sediment dw	8.2 mg/L	0.063 mg/kg soil dw	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques
Aucune information disponible.

Equipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage
Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains
Porter des gants appropriés. Caoutchouc nitrile, Caoutchouc butyle.

Protection de la peau et du corps
Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues.

Protection respiratoire
Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Transparent
Couleur	Incolore
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactive	Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point / intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	101 °C	Méthode en vase clos Pensky-Martens (PMCC)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température de decomposition		Aucun(e) connu(e)

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
pH:	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
pH (en solution aqueuse):	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	4,000 cP	Aucun(e) connu(e)
Hydrosolubilité	Insoluble dans l'eau	Aucun(e) connu(e)
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Masse volumique apparente	Aucune donnée disponible	
Densité de liquid	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Sans objet.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité
Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité
Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses
Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter
Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles
Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux
Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation :
Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact oculaire :
Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Contact avec la peau :
Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Provoque une irritation cutanée.

Ingestion:
Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes
Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale):	5,073.00 mg/kg
ETAmél (voie cutanée):	6,322.20 mg/kg
ETAmél (inhalation-vapeurs)	99,999.00 mg/l
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard):	56.10 mg/l

Le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue.

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Ester exo-, de lacide 2-propénoïque, 1,7,7-triméthylbicyclo [2.2.1] hept-2-ylique	= 4890 mg/kg (Rat)	> 3000 mg/kg (Rabbit)	-
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	= 5050 mg/kg (Rat)	> 3000 mg/kg (Rabbit)	-
Acide acrylique	= 193 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	= 11.1 mg/L (Rat) 1 h = 3.6 mg/L (Rat) 4 h
Glycidoxypropyltriméthoxysilane	= 7.01 g/kg (Rat)	= 3.97 mL/kg (Rabbit)	> 5.3 mg/L (Rat) 4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée
Peut entraîner une irritation cutanée. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque des brûlures. Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales
Aucune information disponible.

Cancérogénicité
Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction
Aucune information disponible.

STOT - exposition unique
Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée
Aucune information disponible.

Danger par aspiration
Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Propriétés perturbatrices endocriniennes
Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité
L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Informations sur le produit
Test pour les effets aigus et chroniques aquatiques déterminée, aucune classification environnementale est nécessaire. OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Ester exo-, de lacide 2-propénoïque, 1,7,7-triméthylbicyclo [2.2.1] hept-2-ylique	ErC 50 = 2.7 mg/L 96 h (Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: =0.704mg/L (96h, Danio rerio)	-	EC 50 = 1.1 mg/L 48 h (Daphnia magna)
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	-	LC50: 213 - 242mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =227mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50 > 380 mg/l 48 h (Daphnia magna)
Acide acrylique	EC50: =0.04mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus) EC50: =0.17mg/L (96h, seudokirchneriella subcapitata)	LC50: =222mg/L (96h, Brachydanio rerio) NOEC: >= 10.1mg/L (45d, Oryzias latipes, OECD 210)	-	EC50: =95mg/L (48h, Daphnia magna) NOEC: =3.8mg/L (21d, Daphnia magna)
Glycidoxypropyltriméthoxysilane	-	LC50: =55mg/L (96h Cyprinus carpio)	-	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité
Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Ester exo-, de lacide 2-propénoïque, 1,7,7-triméthylbicyclo [2.2.1] hept-2-ylique	4.52
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	0.42
Acide acrylique	0.46

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol
Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB
Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Ester exo-, de lacide 2-propénoïque, 1,7,7-triméthylbicyclo [2.2.1] hept-2-ylique	La substance n'est pas PBT/vPvB.
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	La substance n'est pas PBT/vPvB.
Acide acrylique	La substance n'est pas PBT/vPvB.
Glycidoxypropyltriméthoxysilane	La substance n'est pas PBT/vPvB.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes
Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés
Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés
Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1	
14.2 Nom d'expédition étendu	
14.3	
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	

IMDG

14.1	
14.2 Nom d'expédition étendu	Non réglementé
14.3	
14.4	
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition étendu	Non réglementé
14.3	
14.4	
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition étendu	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
14.4 Groupe d'emballage	
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADN Non réglementé

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition étendu	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
14.4 Groupe d'emballage	
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France
Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle - 868-77-9	RG 65

Allemagne
Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) : évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2) Classification selon AwSV.

Union européenne
Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :
Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle - 868-77-9	75.	-
Acide acrylique - 79-10-7	75.	-

Polluants organiques persistants
non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
non applicable

Inventaires internationaux

AIIC	Exemption pour faible volume (Low Volume Exemption - LVE)
DSL/NDSL	Est conforme
EINECS/ELINCS	Est conforme
ENCS	Exemption pour petit volume (Small Volume Exemption - SVE)
IECSC	Est conforme
KECL	Polymère de faible préoccupation (Polymer of Low Concern - PLC)
NZIoC	Est conforme
PICCS	Non répertorié
TCSI	Polymère de faible préoccupation (Polymer of Low Concern - PLC) Exemption pour faible volume (Low Volume Exemption - LVE)
TSCA	Est conforme

Légende :

AIICS	- Australian Industrial Chemicals Introduction Scheme (Inventaire australien des substances chimiques)
DSL/NDSL	- Canadian Domestic Substances List/Non-Domestic Substances List (Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques)
EINECS/ELINCS	- European Inventory of Existing Chemical Substances/European List of Notified Chemical Substances (Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques déclarées)
ENCS	- Japan Existing and New Chemical Substances (Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles)
IECSC	- China Inventory of Existing Chemical Substances (Inventaire chinois des substances chimiques existantes)
KECL	- Korean Existing and Evaluated Chemical Substances (Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées)
NZIoC	- New Zealand Inventory of Chemicals (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)
PICCS	- Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances (Inventaire philippin des substances et produits chimiques)
TCSI	- Taiwan Chemical Substance Inventory (Inventaire des substances chimiques de Taiwan)
TSCA	- United States Toxic Substances Control Act Section 8(b) Inventory (Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3
H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H312 - Nocif par contact cutané.
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 - Nocif par inhalation.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Légende
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
PBT : Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
vPvB : Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

Légende Rubrique 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	D'après les données d'essai
Toxicité aquatique chronique	D'après les données d'essai
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS
Agence pour le registre des substances toxiques et maladies (Agency for Toxic Substances and Disease Registry - ATSDR)
Base de données ChemView de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis
Autorité européenne de sécurité des aliments (European Food Safety Authority - EFSA)
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (European Chemicals Agency – ECHA, Committee for Risk Assessment - ECHA_RAC)
Agence européenne des produits chimiques (European Chemicals Agency - ECHA)
Agence de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency - EPA) des États-Unis
Niveaux de référence d'exposition aiguë (Acute Exposure Level Guidelines - AEGL)
Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides (Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act - FIFRA) de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis
Substances HPV de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données sur les substances dangereuses (CAMEO Chemicals database)
Base de données internationale et uniforme d'informations chimiques (International Uniform Chemical Information Database - IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation (National Institute of Technology and Evaluation - NITE)
Schéma national australien de notification et d'évaluation des produits chimiques industriels (Australian National Industrial Chemicals Notification and Assessment Scheme - NICNAS)
Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles (National Institute for Occupational Safety and Health - NIOSH) des États-Unis
Bibliothèque nationale de médicine (National Library of Medicine) des États-Unis, ChemID Plus (NLM CIP)
Bibliothèque nationale de médicine (National Library of Medicine) des États-Unis, Base de données PubMed (NLM PUBMED)
Programme national de toxicologie (National Toxicology Program - NTP) des États-Unis
Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques (Chemical Classification and Information Database - CCID) de Nouvelle-Zélande
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé (World Health Organization - WHO)

Date de révision 20-août-2024

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité